

**CCAS**  
**COMMUNE DE LAISSEY**  
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –  
CANTON DE BAUME LES DAMES

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 14 Septembre 2023, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 21 Septembre 2023 à 20 H, à la MAIRIE de LAISSEY (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Président du CCAS de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres élus présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Laura SCHICK, Céline GRUET,  
Membres désignés par le Maire (dans l'ordre alphabétique) : Anne-Marie ARMAND, Chantal FAWER, Gisèle LINVAL, Annie RENAUD, Laurence RENAUD,

Membres Absent(s) excusé(s) : Claude ARMAND, Léa DEERY, Virginie KHODJA,

Pouvoir(s) : Claude ARMAND a donné pouvoir à Anne-Marie ARMAND,

Membres Absent(s) :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Laura SCHICK qui accepte cette fonction.

**OBJET DE LA REUNION**

**1/ Validation du compte-rendu du dernier conseil d'administration en date du 4 Avril 2023**

**2/ Repas des Anciens 2023**

**3/ Colis des Anciens 2023**

**4/ Octobre rose 2023 et/ou Mars bleu 2024**

**5/ Fête d'halloween et/ou fête de Noël 2023**

**6/ Don d'organes ADOT : proposition d'actions de prévention**

**7/ Aide alimentaire à un administré**

**8/ Passage en M57 au 01/01/2024**

**9/ EDF : clients en difficulté**

**10/ Pass'sports loisirs culture du CCAS de Laissey, cartes jeunes, présence verte**

**11/ Questions diverses**

**PREAMBULE**

Le Président fait part au Conseil des remerciements de SEMONS L'ESPOIR et ONCODOUBS pour la subvention versée par le CCAS.

**1/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2023**

Le Président demande au Conseil s'il a des corrections ou des remarques à faire sur le procès-verbal du dernier conseil d'administration en date du 4 AVRIL 2023.

**L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil d'administration.**

**2/ DELIBERATION CCAS N° 010-2023 : REPAS DES ANCIENS 2023**

Le Président rappelle au Conseil que le repas des Anciens aura lieu le Dimanche 26 Novembre 2023.

- L'invitation aux Anciens a été envoyée, les retours se font petit à petit. 96 invitations distribuées. A ce jour 48 réponses : 19 pour le repas, 18 pour le colis et 11 « rien ».

- L'animateur Didier GIROD sera présent.

- L'harmonie fanfare n'a pas encore été contactée mais va l'être en octobre.

- Le petit cadeau : un éco-cup au logo de la mairie a été commandé et reçu.

- la déclaration SACEM va être faite en octobre.

- Norbert du restaurant « Laissey-vous tenter » est en vacances, il sera contacté à son retour pour des propositions de repas. Celles et ceux qui souhaitent choisir le repas, se désigneront (un nouveau CA ne sera pas organisé pour choisir le repas). Attention : bien vérifier que Norbert s'occupe du pain. Le repas c'est pain inclus (l'année dernière il l'a oublié).

- Les vins et champagne seront commandés par le Maire. Il est décidé de commander du crémant plutôt que du champagne.

- Que l'apéritif sera constitué de petits gâteaux à acheter en commerce.
- Alcool pour le trou normand ? Loup et Annie Renaud offre l'alcool.
- Courses décoration, qui et quand ? Annie, Gisèle, Chantal et Laurence iront en course pour la déco. Elles organisent entre elles.
- Courses alimentaires qui et quand ? Gisèle et Laurence feront les courses manquantes (jus de fruits, eau, biscuits apéritif, clémentines, papillotes...). Elles s'organisent entre elles.
- Roses pour les femmes, qui ? Laurence s'en occupe.
- Fixer une date et une heure précise pour la mise en place et peut-être solliciter des hommes pour les tables et bancs. Claude, Bernard, Yves et Guillaume pourront venir aider à la mise en place. L'organisation se précisera 15 jours avant.
- Clé de la salle et des placards à ne pas oublier dès le VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023.

**L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide l'organisation du repas des Anciens telle que présentée ci-dessus et accepte de prendre en charge toutes les dépenses liées au Repas (traiteur, DJ, Sacem, décoration, boissons...).**

**3/ DELIBERATION CCAS N° 011-2023 : COLIS DES ANCIENS 2023**

Le Président présente l'ensemble des offres reçues pour les colis des Anciens (dans l'ordre d'arrivée des catalogues) :

- Esprits gourmets
- Ducs de Gascogne
- Gourmets de Provence
- Jacot Billey
- Lisadou

Prix maximum du colis 25 € TTC.

**L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide :**

- le colis REVEILLON SOLO à 23.70 € TTC l'unité de chez ESPRITS GOURMETS pour les Anciens de plus de 75 ans qui ne participent pas au repas,
- d'offrir un coffret de chocolats à 25 € TTC pour les Anciens hospitalisés ou en EHPAD,
- de prendre en charge l'ensemble des dépenses liés à l'achat des différents colis de Noël pour les Anciens de Laissey de plus de 75 ans qui ne viennent pas au repas.

**4/ DELIBERATION CCAS N° 012-2023 : MARS BLEU EN 2024**

La Vice-Présidente rappelle au Conseil qu'il a décidé en avril dernier de participer à Mars bleu en 2024 comme action en matière de prévention et de santé et ce en lieu et place d'octobre rose qui rayonne déjà avec de manifestations.

**PREMIERS POINTS D'ORGANISATION DE MARS BLEU 2024 :**

Le Conseil partirait sur l'organisation de deux marches dont les distances seront revues (sur les sentiers botaniques, pédagogiques qui seront bien adaptée à cette manifestation). Virginie sera contactée pour valider les itinéraires à emprunter.

Un pot d'arrivée à la salle polyvalente ou salle des fêtes serait offert aux participants.

Participation de 5 euros demandée à chaque marcheur récoltée directement par l'association choisie.

La Vice-Présidente s'occupe de voir quel organisme supervise l'action et verra avec Sandrine pour l'organisation d'Octobre Rose à Deluz pour se baser dessus.

Chantal informe le Conseil qu'elle connaît aussi une personne du club de Thise qui organise souvent des événements de genre et va transmettre les coordonnées à la Vice-Présidente pour qu'elle prenne contact.

La Vice-Présidente verra Léa pour la communication sur la manifestation.

**L'EXPOSE DE LA VICE-PRESIDENTE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil d'administration valide à l'unanimité :**

- d'organiser une journée MARS BLEU (lutte contre le cancer colorectal) en mars 2024,
- de prendre en charge l'ensemble des dépenses liées à cette manifestation sur le budget 2024,
- l'organisation de la manifestation sera revue lors d'un prochain conseil une fois que tous les renseignements demandés seront récoltés.

**5/ DELIBERATION CCAS N° 013-2023 : JOURNEE JEUX INTERGENERATIONS 2024**

La Vice-Présidente rappelle que Léa avait émis l'hypothèse de mettre en place une action pour les enfants pour Halloween : que décidons nous ? Une fête ou une chasse à l'œuf pour Pâques, autres ?

La Vice-Présidente précise que Le Conseil Municipal, vu le succès rencontré en 2022, réorganise l'après-midi de Noël.

La Vice-Présidente propose de réorganiser une journée jeux intergénération.

### **L'EXPOSE DE LA VICE-PRESIDENTE ENTEND UET APRES DELIEBRATION,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité est partant pour réorganiser une journée jeux intergénérationnels en janvier/février au moment de la galette des rois,**

- **de prendre en charge l'ensemble des dépenses liées à cette manifestation sur le budget 2024,**
- **l'organisation de la manifestation sera revue lors d'un prochain conseil.**

La Vice-Présidente fait part au Conseil que l'association sports et loisirs de Laissey prévoit d'organiser plusieurs événements dans le village :

23 septembre 2023 : portes ouvertes de l'association avec apéro concert Molky etc.

18 novembre 2023 : Guinguette et Beaujolais

30 mars 2024 : festival de rock « Laissey L'Son » (weekend de Pâques)

21 Juin 2024 : fête de la musique

### **6/ DELIBERATION CCAS N° 014-2023 : FRANCE ADOT DON D'ORGANE : ACTION UN ARBRE DE VIE**

La Vice-Présidente présente au Conseil la proposition de ADOT 25, association pour le don d'organes que la Commune subventionne tous les ans sur son budget communal à hauteur de 50 €.

Tout d'abord l'association remercie la Commune pour son subventionnement depuis des années. Et informe qu'elle a inauguré son premier Arbre de Vie à Etalans en avril dernier. Et propose à la Commune de faire la même démarche.

C'est quoi au juste ?

La fédération France Adot, forte de 65 associations départementales comme celle du Doubs, a lancé il y a 2 ans une opération « arbres de vie » destinée à communiquer, plus largement encore, sur cette cause du Don d'Organes. Outre le fait que la plantation d'un arbre ait le vent en poupe au niveau environnemental, il s'agit de montrer de façon symbolique que sur tout type de terrain que la transplantation fonctionne !

Enfin pour que la Communication ait son effet, il va de soi que le lieu à choisir doit être « grand public » et que lors de l'inauguration une très large invitation à la population soit être faite d'où cette demande de partenariat avec la Commune et/ou CCAS.

Quel lieu ? Quelle date ? Quel moment de l'année ?

Faire retour par mail à l'association si CCAS répond positivement.

### **L'EXPOSE DE LA VICE-PRESIDENTE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide :**

- **de participer à l'action « l'arbre de vie » de France Adot, avec le plantage d'un arbre en automne 2024,**
- **de planter cet arbre plutôt vers la salle des fêtes,**
- **d'offrir un pot de l'amitié à tous les participants,**
- **autorise la Vice-Présidente à reprendre contact avec l'association France Adot afin de mettre en œuvre cette action,**
- **de prendre en charge l'ensemble des dépenses qui seront liées à cette action sur le budget 2024.**

### **7/ AIDE FINANCIERE APPORTEE A UN ADMINISTRE**

Le Président informe, comme la loi l'y oblige de l'utilisation de sa délégation d'aide à hauteur de 150 € maximum dont il dispose par délibération n° 009-2020 du 04-02-2020. Cette aide a été apportée à un administré. Un caddy de courses de 47.84 € TTC a été fait à la demande de l'assistante sociale qui le suit. Ce dernier se trouvait dans une situation très délicate alimentaires parlant et bien sûr financièrement.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité prend acte de cette information.**

### **8/ DELIBERATION CCAS N° 015-2023 : PASSAGE EN M57**

Le Président informe le Conseil qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Par ailleurs, lors du vote du budget annuel, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14, y compris ceux créés entre la date d'adoption de cette délibération et le 31 décembre 2023.

**Ceci étant exposé, il est demandé à l'ensemble des membres du CCAS de bien vouloir :**

**Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 ABREGEE, pour le CCAS de LAISSEY,**

**Article 2 : autoriser le Maire, ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.**

**Article 3 : autoriser le maire à procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

**APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, telle que présentée ci-dessus.**

#### **9/ EDF : CLIENTS EN DIFFICULTE**

Le Président présente au Conseil les états des clients EDF en difficulté.  
Aucun état de clients EDF en difficulté reçus.

#### **10/ INFORMATIONS SUR LE PASS'SPORTS LOISIRS CULTURE DU CCAS DE LAISSEY – LES CARTES JEUNES – LA PRESENCE VERTE**

Le Président informe le Conseil :

1/ que 95 bulletins d'inscription pour recevoir le Pass'sports culture loisirs du CCAS ont été distribués aux jeunes laisséens âgés de 0 à 18 ans inclus (référéncés à la mairie). 4 demandes ont été déposées.

2/ que 50 Cartes jeunes ont été commandées et reçues. La vente a commencé le 18 septembre. Une information dans toutes les boites aux lettres de Laissey a été faite avec les heures réservées pour la vente des cartes jeunes : lundi de 17H à 18H, mardi de 17H à 18H30 et vendredi de 17H à 18H. 42 cartes jeunes ont déjà été vendues.

3/ qu'il n'y a pas de nouvel abonnement « Présence Verte » pour le moment.

#### **11/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **- FETE DES NOUVEAUX-NES**

En 2023 huit naissances sont attendues. Il faudra organiser la petite fête des nouveau-nés en janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de questions,

Le Président lève la séance à 21H15

Fait à Laissey, le 21 Septembre 2023,  
Le Président du CCAS de Laissey,  
Dominique MESNIER



L'administratrice, secrétaire de séance,  
Laura SCHICK

Affiché et publié le : 26 Septembre 2023  
Retrait affichage le :

**RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES :**

<b>NUMERO DELIBERATION</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2023</b>			
	REMERCIEMENTS SEMONS L'ESPOIR ET ONCODOUBS			
	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2023	9	0	0
010/2023	REPAS DES ANCIENS	9	0	0
011/2023	COLIS DES ANCIENS	9	0	0
012-2023	MARS BLEU EN 2024	9	0	0
013/2023	FETE DU JEU INTERGENERATION 2024	9	0	0
014-2023	ACTION UN ARBRE DE VIE DE FRANCE ADOT DON D'ORGANES – AUTOMNE 2024	9	0	0
	AIDE ALIMENTAIRE APPOREE A UN ADMINISTRE - DELEGATION AU MAIRE	9	0	0
015-2023	PASSAGE EN M57	9	0	0
	INFORMATIONS EDF CLIENTS EN DIFFICULTE - AUCUN ETAT RECU			
	INFORMATIONS PASS SPORT LOISIRS CULTURE - CARTES JEUNES - PRESENCE VERTE			
	FETE DES NOUVEAUX-NES 2023 EN JANVIER 2024			